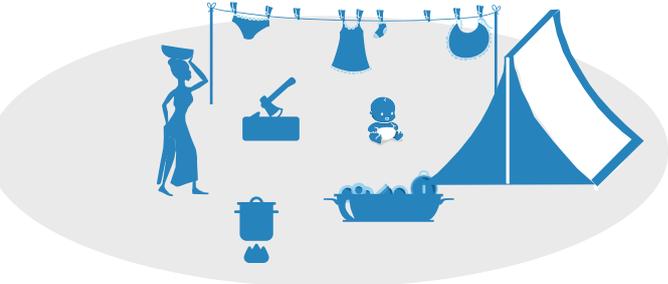


CONSIDERATIONS LIEES AU GENRE DANS LA REPONSE HUMANITAIRE EN RCA

ABRIS



En RCA la destruction des maisons est une pratique courante durant les conflits. Les familles se voient obligées de trouver refuge chez leurs parents, chez des familles d'accueil, en brousse ou dans des sites spontanés. Les familles ne comptant pas un homme adulte valide sont plus exposées aux agressions et aux pillages. Elles doivent faire objet d'une attention particulière en matière de protection.



La communauté doit régulièrement être consultée afin que les besoins des hommes et des femmes de différentes tranches d'âge soient pris en considération dans les interventions liées aux abris. Les femmes, traditionnellement en charge de la plupart des tâches ménagères doivent être spécifiquement associées aux discussions.

Les activités liées aux abris doivent faciliter tant que possible la création d'espaces qui garantissent un minimum d'intimité entre les différentes générations de la famille, ainsi qu'entre filles et garçons à partir d'un certain âge.



Pour les personnes voulant rentrer chez elles, mais dont les maisons ont été détruites, des appuis en réhabilitation sont planifiés par les acteurs humanitaires, soit sous forme de distribution de kits de reconstruction, soit sous forme de coupons. Mais certains ménages ne sont pas en mesure de faire les travaux de (re) construction, et doivent payer quelqu'un pour cet appui, particulièrement les ménages dirigés par des femmes. Ceci peut les exposer à des abus, y compris l'exploitation sexuelle, quand elles sont par exemple forcées d'avoir des relations sexuelles pour bénéficier d'un appui.



Lorsque les maisons ont été occupées pendant les conflits, un arbitrage est généralement fait avec les autorités locales. Ce sont des processus souvent tendus et compliqués. Les femmes veuves sont doublement vulnérables, car d'après le droit coutumier, pour qu'elle puisse récupérer la maison, l'attitude de la belle famille est cruciale.

BIENS NON ALIMENTAIRES

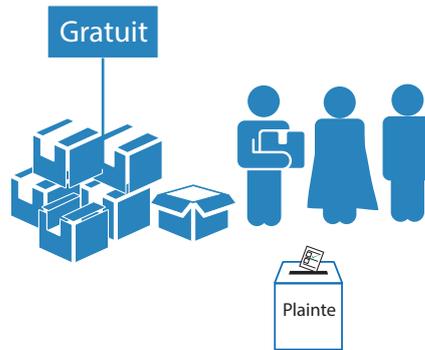
Pendant les conflits, les populations affectées doivent parfois fuir leur maison, sans avoir le temps de prendre leurs effets. Des biens non alimentaires doivent être distribués en tenant compte du sexe et de l'âge de chaque membre de la famille, ainsi que de leurs habitudes culturelles et/ou religieuses. Il est important d'impliquer les hommes et les femmes dans le choix des biens ainsi que dans la modalité de distribution (distributions, cash, vouchers, foires, etc.). De préférence, les consultations doivent se faire dans des groupes séparés hommes et femmes et facilités par du personnel de même sexe.



Une attention particulière doit être portée sur les ménages polygames, afin d'assurer que chaque épouse et ses enfants reçoivent un kit.



Parfois, les kits distribués sont très lourds, et certains groupes de la population ne peuvent pas les transporter : personnes âgées, handicapées, femmes enceintes, enfants, etc. Leurs besoins doivent être spécifiquement considérés pour garantir qu'ils puissent les acheminer chez eux.



Lors des distributions de biens non alimentaires, des situations d'abus de pouvoir, y compris des exploitations sexuelles, de la part des acteurs humanitaires se sont produites en RCA. Les femmes et les jeunes filles en sont les premières victimes.

L'information sur le contenu et la gratuité des kits distribués, les critères d'éligibilité et les mécanismes de plainte sont des éléments clés pour la prévention de ces abus.